



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 30196

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la répartition territoriale des agents de Pôle emploi. Depuis juin 2012, le logiciel interne qui fournissait ce type de données n'est plus actualisé. À plusieurs reprises, un journaliste du quotidien *Le Monde* a essayé sans succès d'obtenir ces informations auprès de Pôle emploi. Cet organisme est pourtant soumis à l'obligation de les communiquer. En conséquence, il lui demande d'intervenir auprès de la direction de Pôle emploi pour que soient rendus publics les chiffres précis de la taille des "portefeuilles" de chômeurs par conseiller et par agence.

Texte de la réponse

La publication de pôle emploi en date du 20 novembre 2013 relative aux nouvelles modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi fait état, au 1er septembre 2013, de la taille des portefeuilles par agences et par modalités d'accompagnement. Ces informations ont été actualisées par pôle emploi en juillet 2014 et sont disponibles sur le site www.pole-emploi.org.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30196

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6618

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9097